

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABÉ SÉANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué en date des 2 et 9 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans la salle du Conseil municipal Roger DUBOZ, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ (présidence assurée par Monsieur Fabrice ROUZIC pour le point 6 CFU).

PRESENTS :

M. Karl DIRAT (absent pour le point 6 CFU) , M. Fabrice ROUZIC, Mme Isabelle WIRTH, M. Laurent SILVERA-COMONT, Mme Nadia LIYAUI, M. Thierry GAILLOCHON, Mme Pascale HUVIER, M. Fabrice KRUPKA, Mme Marie GUEANT-SIDORKO, M. Jean-Claude DEVELAY, Mme Arlette PIN, M. Jean-Louis CONESA, M. Alain BARRE, M. Kimou ACHIEPI, Mme Valérie SELLIER, Mme Marguerite DOS SANTOS, Mme Absa KÂ, M. Jamal HABCHI, M. Ayoub SEMALI, Mme Aurore FAVERO, Mme Floriane GALLAIS, M. Alexandre GROSJEAN, M. Antonio SEBASTIAN, Mme Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Mme Marie-Line MARKIEWICZ, M. Marc-Henri PICAULT, Mme Nathalie GOMEZ.

POUVOIRS

Madame Pascale GUILLON donne pouvoir à Madame Valérie SELLIER

Mme Martine CHAUCHARD donne pouvoir à Madame Arlette PIN

ABSENTS : Monsieur Karl DIRAT durant le débat et le vote du point relatif au CFU 2025.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis CONESA a été désigné secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le quorum étant atteint avec 27 conseillers municipaux présents, la séance est déclarée ouverte à 19h32.

Le maire indique en introduction que les projets de procès-verbaux des remarques, un point 14 concernant la représentation au SMOYS est proposé, et adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION, AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous souhaitons attirer votre attention sur les deux décisions prises par le maire le 10 mars 2026 :

- Décision CULT 2026/08 approuvant le contrat de cession avec la Compagnie Atelier de l'Orage ;
- Décision CULT 2026/09 approuvant la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine—Essonne—Sénart pour l'accueil des BIM (Bulles d'Immersion Musicales).

Il ressort des textes en vigueur, notamment de l'article L. 2122 du Code général des collectivités territoriales, que les délégations de pouvoir du maire sont suspendues dès l'ouverture de la campagne électorale, intervenue le 2 mars 2026. Or, ces deux décisions, prises le 10 mars 2026, s'appuient sur des délégations consenties par le conseil municipal en 2020 et ne relèvent pas des pouvoirs propres du maire.

Aussi, nous vous demandons :

1. De bien vouloir confirmer la date exacte d'ouverture de la campagne électorale pour Villabé en 2026.
2. De préciser les mesures que vous comptez prendre pour régulariser ces deux décisions, afin de garantir leur légalité et la sécurité juridique de la commune.
3. Si cette régularisation n'est pas envisagée, de nous indiquer les motifs pour lesquels ces décisions seraient considérées comme légales malgré la suspension des délégations.

Le Maire précise attendre les décisions de la préfecture. On n'a pas eu de remarques sur ce point -là.

L'administration souligne pour la question relative aux décisions, qu'en fait, l'article L2122 - 22 du Code général des collectivités territoriales indique « Les délégations consenties en application du troisièmement du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal. » Et le troisièmement de la délégation, ça concerne les emprunts. C'est -à -dire qu'un maire n'a pas le droit de faire un emprunt par délégation dès l'ouverture de la campagne. Mais la lecture qu'on a faite de cet article, c'est que tous les autres champs, les 30 autres champs de délégation, eux, demeurent valables jusqu'à la fin de fonction du maire en place.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du

Anne Trambaud-Dufresne précise « Il est vrai que nous avons transmis une demande de modification et celle-ci a été prise en compte.

Dans une démarche de collaboration, nous vous proposons de vous transmettre systématiquement, après chaque séance, le texte de nos interventions. Cette initiative vise à faciliter votre travail, ainsi que celui du secrétaire de séance et des services municipaux.

Nous espérons que cette suggestion sera mise en œuvre. Qu'en pensez-vous ?

Pour information, deux d'entre nous n'étaient pas encore conseillers municipaux lors de cette séance et s'abstiendront donc. Quant aux trois autres, satisfaits des modifications apportées, ils voteront POUR l'approbation de ce procès-verbal. ».

Le Maire précise que tous les débats sont enregistrés et diffusés sur la chaîne YouTube de la mairie, en conséquence il n'y aura pas de compte rendu-intégral des débats.

Délibération n°2026/22 (2 abstentions)

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026.

Anne Trambaud-Dufresne remarque que « notre demande de modifications et d'ajouts a été prise en compte et nous vous en remercions. Aussi nous voterons pour l'approbation de ce procès-verbal. »

Adopté à l'unanimité.

4. Communication de l'état prévu à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

L'état recense l'ensemble des indemnités de toute nature au titre de 2025.

Nom Prénom	Fonction	Montant brut indemnité mairie 2025	Montant brut indemnités GPS 2025	Montant brut indemnités SMOYS 2025	Total montant brut indemnités 2025
DIRAT Karl	Maire	25 501,68 €	21 802,20 €	2 451,48 €	49 755,36 €
ROUZIC Fabrice	Premier adjoint	10 851,72 €			10 851,72 €
WIRTH Isabelle	2ème adjointe	9 076,08 €			9 076,08 €
	3ème adjoint				
HASSAIM Patrick	Conseiller municipal au 11 septembre 2025	4 714,52 €			4 714,52 €
LIYAOUJ Nadia	4ème adjointe	9 076,08 €			9 076,08 €
NIETO Robert	5ème adjoint	9 076,08 €			9 076,08 €
HUVIER Pascale	6ème adjointe	9 076,08 €			9 076,08 €
SILVERA Laurent	7ème adjoint	9 076,08 €			9 076,08 €
GUEANT-SIDORKO Marie	8ème adjointe	9 076,08 €			9 076,08 €
DEVELAY Jean-Claude	Conseiller municipal délégué	1 658,62 €			1 658,62 €
GUILLOT Denis	Conseiller municipal délégué	1 658,62 €			1 658,62 €
ACHIEPI Kimou	Conseiller municipal délégué	1 658,62 €			1 658,62 €
	Conseiller municipal délégué				
GAILLOCHON Thierry	3ème adjoint au 11 septembre 2025	4 015,19 €			4 015,19 €
ONESTAS Céline	Conseillère municipale déléguée	2 959,56 €			2 959,56 €
AOUACHRIA Aziz	Conseiller municipal délégué	1 658,62 €			1 658,62 €
SELLIER Valérie	Conseillère municipale déléguée	1 658,62 €			1 658,62 €
CHAUCHARD Martine	Conseillère municipale déléguée	1 658,62 €			1 658,62 €
Total	Indemnités 2025	112 450,87 €	21 802,20 €	2 451,48 €	136 704,55 €

Le Conseil municipal, prend acte de la communication de l'état prévu à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5. Changement de présidence pour le vote du compte financier unique 2025

Le conseil municipal, après avoir procédé aux opérations de vote conformément au règlement intérieur, à l'unanimité des 24 suffrages exprimés et 5 abstentions, APPROUVE la désignation d'un président de séance pour le vote du compte financier unique 2025, et DESIGNÉ Monsieur Fabrice ROUZIC président de séance

Le Maire quitte la salle.

6. Compte Financier Unique (CFU) 2025

Monsieur ROUZIC rappelle que le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendu des comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article 16 .12 .12 du CGCT. Le conseil municipal doit donc se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin de 2026.

L'analyse de ce compte permet de constater les résultats suivants. En fonctionnement, pour les dépenses, 9 .779 .419 ,36 €. En recette, 10 .129 .352 ,93 €. Ce qui nous fait un résultat de fonctionnement pour l'exercice 2025 de 349 .933 ,57 €. Avec un résultat antérieur reporté de 628 .881 ,36 €. Donc un résultat de clôture 2025 de 978 .814 ,93 €. Soit un excédent de fonctionnement hors reste à réaliser du même montant. En investissement, les dépenses

constatées, 2 .270 .555 ,89 €. En recette, 3 .225 .694 ,48 €. Donc un résultat de 955 .138 ,59 €. Avec un résultat antérieur reporté positif de 191 .492 ,95 €. Soit un résultat de clôture 2025 d '1 .146 .631 ,54 €.

Pour apporter quelques précisions, en fonctionnement, on a dépensé 93 % de ce qui avait été prévu au budget primitif. En recette, on a encaissé 97 % de ce qui avait été prévu. En investissement, on a dépensé 71 % de ce qui avait été prévu. Et en recette, on a encaissé un peu plus, 136 % de ce qui avait été prévu. Donc les résultats du compte financier unique 2025, du budget Ville, font donc apparaître un excédent global de clôture 2025 établi à la somme de 2 .125 .446 ,47 €.

L'opposition intervient :

« Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Le Compte Financier Unique 2025 montre une situation globalement positive, ce qui mérite d'être souligné.

La commune présente un résultat excédentaire d'environ 1,3 million d'euros, ce qui traduit une gestion globalement maîtrisée.

Source : note de synthèse — Document note de synthèse — page 1

Cependant, plusieurs éléments méritent des clarifications afin d'assurer une information transparente et fiable pour les élus comme pour les habitants.

Premier point — Le faible niveau de réalisation des investissements

En 2025, seulement 60,7 % des investissements prévus ont été réalisés.

(Source : document note de synthèse — page 1)

Cela signifie que plus de 1,46 million d'euros prévus n'ont pas été utilisés.

(Source : document CFU — page 24)

Ce point est important, car un excédent peut parfois s'expliquer par des projets reportés ou non réalisés.

Il serait utile de savoir :

- quels projets ont été reportés,
- pour quelles raisons,
- et à quelle date ils seront réellement réalisés.

Nous pointons également que dans la note de présentation, page 8, le taux d'investissement est présenté comme « légèrement en deçà » or, c'est un niveau faible pour une commune comparable.

Deuxième point — Une incohérence sur la population utilisée

Dans la note de synthèse, certains ratios semblent calculés avec une population de 5 000 habitants.

(Source : document note de synthèse — page 8)

Or, dans le document officiel du CFU, la population retenue est : 5 513 habitants.

(Source : document CFU — page 5)

Cette différence n'est pas anodine.

Elle modifie les ratios financiers, notamment la dette par habitant, qui passe d'environ 115 € par habitant dans la note, à 166,88 € par habitant dans le document officiel.

(Source : document CFU — page 5)

Il est donc nécessaire de vérifier que les calculs présentés sont exacts car cela fausse les comparaisons financières, l'évaluation de l'endettement et donc l'image financière présentée.

Troisième point — Une différence dans le montant de la dette

Dans le bilan officiel, la dette est indiquée à 926 667,19 €

(Source : document CFU — page 40)

Mais dans la note de synthèse, elle apparaît à 920 029 euros.

(Source : document note de synthèse — page 4)

Même si l'écart est limité, il est important que tous les documents officiels soient parfaitement cohérents.

Quatrième point « garanties d'emprunt »

Quel est le niveau de risque réel lié aux 42,9 M€ garantis ?

(Source : document CFU annexes — p.52)

Existe-t-il des garanties sensibles ou fragiles ?

En conclusion,

Le résultat financier présenté est positif, ce qui est une bonne chose.

Mais plusieurs points nécessitaient des éclaircissements sur :

- le faible niveau de réalisation des investissements
- et des chiffres différents.

L'objectif de ces remarques n'est pas de contester la gestion, mais d'obtenir des réponses précises afin d'assurer une lecture claire et transparente des finances communales.

De plus, nous pouvons remarquer que le résultat excédentaire n'est donc pas uniquement lié à une bonne gestion mais à une faible réalisation des investissements.

Enfin, l'importance des garanties d'emprunt paraît sous-évaluée car le montant garanti est de plus de 42 millions, 46 fois la dette de la commune. Donc, lorsqu'il est présenté dans la note

page 8, « marge confortable » nous pensons qu'il ne faut pas minimiser vos remerciements. »

Monsieur Fabrice ROUZIC indique que le niveau des investissements est bien souvent dû à un décalage et un lissage des programmes. En l'occurrence, le gros programme qu'on pensait pouvoir éventuellement commencer sur 2025, vous savez, c'est la rénovation du centre de loisirs avec la modernisation et la reconstruction de la grange. Donc on avait prévu au budget éventuellement de commencer les travaux, il y a des études à payer, il faut faire appel à des architectes comme d'habitude. Donc on avait prévu de commencer éventuellement si les études étaient terminées. Et voilà, donc il s'agit simplement d'un décalage.

Il y a bien des différences dans la prise en compte du nombre d'habitants. En fait, dans le CFU, on est obligé, et c'est la loi, de prendre la population INSEE. Par contre, en analyse financière, dans la mesure où le taux d'équipement de notre commune s'apparente plus à une commune proche des 10 000 habitants, lorsqu'on fait des comparaisons de strates et des comparaisons de ratios pour les analyses financières, eh bien on prend les taux des communes de même taille au regard de l'importance de leur budget. Donc il y a un côté compte financier unique où on doit mettre soit la population IC, soit la population d'autorisation globale de fonctionnement, parce que ce n'est pas encore la même. Mais pour les comparaisons, en termes d'analyse financière, on prend et on compare, on se compare, et les administrations nous comparent aux communes de même taille en termes de budget. Et là, clairement, vous allez le voir avec le BP, on a un budget qui est plus proche d'une commune de 8 000 à 10 000 habitants. C'est pour ça que les ratios sont ainsi comparés.

Alors, il faut rappeler peut-être à ceux qui ne connaissent pas ce type de dossier que la garantie d'emprunt, elle est apportée pour les bailleurs sociaux qui investissent sur notre territoire. Donc, et au regard de ça, on obtient, et notre CCS en particulier, obtient la main en priorité pour l'affectation de certains logements, de ces programmes. Donc, ces garanties d'emprunt, elles sont déjà très intéressantes pour la communauté. Ensuite, en termes de risque, il n'y en a pas parce que derrière, vous avez l'État qui, elle-même, est garante de ces offices HLM et de ces organismes, de ces bailleurs sociaux, je dirais. Mais voilà, de par la loi, on nous demande d'être garants et toutes les communes sont garantes des emprunts qui sont utilisés pour les constructions de logements sociaux.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions).

7. Affectation des résultats 2025 budget ville

Retour du maire qui reprend la présidence de la séance.

Le Compte Financier Unique Budget Ville de l'exercice 2025 faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement résultat de clôture : 978 814.93 €
- Excédent d'investissement hors restes à réaliser : 1 146 631.54 €
- Restes à réaliser de dépenses Investissement : 2 019.60€
- Restes à réaliser de recettes Investissement : 14 797.03 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et 5 abstentions,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 343 814.93 € en section de fonctionnement au compte 002.
- 1 146 631.54 € en section d'investissement au compte 001.
- 635 000.00 € en section d'investissement au compte 1068.

8. Taux de fiscalité directe locale 2026

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 5 voix contre,

DÉCIDE de fixer à titre prévisionnel le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2026 à 7 024 926 €.

FIXE les taux des impôts directs locaux de l'année 2026 comme suit :

Taxe Foncier Bâti : 37,5 %

Taxe Foncier Non Bâti : 55,90 %

Taxe Habitation Résidences Secondaires : 12.31 %

Monsieur Antonio Sebastian intervient :

Tout d'abord, vous auriez pu décider d'adopter une baisse du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties de 0,83 point, ce qui aurait fait passer le taux de 37,50 % à 36,67 %.

En effet, les bases fiscales augmentent cette année, notamment du fait de la revalorisation nationale et de l'évolution physique des bases sur la commune. Cette progression mécanique entraîne une augmentation spontanée des recettes fiscales, même sans modifier les taux. La hausse réelle des bases TFPB est de 2,26% lorsque l'on se fie aux données réelles issues des tableaux 1259 de 2025 et 2026.

Dans ce contexte, la baisse de 0,83 point aurait correspondu à ce que l'on appelle un taux neutre pour le budget. Autrement dit, malgré la baisse du taux, la commune aurait perçu le même niveau de recettes qu'en maintenant le taux actuel, grâce à l'augmentation des bases fiscales.

De plus, il est important de préciser que cette neutralité budgétaire tient également compte du coefficient correcteur, issu de la réforme de la taxe d'habitation. Ce coefficient réduit mécaniquement une partie de nos recettes fiscales ; la baisse proposée est donc calibrée pour compenser exactement les effets combinés de l'évolution des bases et de ce mécanisme.

Ainsi, cette décision aurait permis :

- de maintenir l'équilibre budgétaire de la commune, sans perte de recettes ;

- de ne pas alourdir la pression fiscale sur les contribuables automatique des bases ; cela répond à votre engagement de campagne : « votre pouvoir d'achat est notre priorité »

- et d'envoyer un signal de modération fiscale, dans un contexte où la fiscalité locale est un sujet sensible pour nos administrés. En résumé, cette baisse de 0,83 point aurait été une mesure responsable financièrement, neutre pour le budget communal, et équilibrée pour les contribuables.

Mais, ce n'est pas l'option que vous avez retenue pour 2026 tout comme vous ne l'avez pas fait les années précédentes. Aussi, nous voterons CONTRE cette délibération.

De plus, nous vous proposons également, à nouveau, une piste de réflexion pour 2027, une exonération de taxe foncière à hauteur de 50 % ou 100 % pendant 3 ans pour des travaux d'économies d'énergie : c'est possible sous réserve d'une délibération du conseil municipal au plus tard en octobre 2026. Ce serait une mesure volontaire, un choix de mise en place de cette exonération pour encourager la rénovation énergétique, réduire les consommations et les émissions, et améliorer le parc de logements. Ce serait donc un levier fiscal local au service de sa politique de transition énergétique.

Monsieur Fabrice ROUZIC précise que l'augmentation de la valorisation des bases cette année, au regard de l'inflation, est complètement atone et que l'on pourra en débattre à l'occasion d'une prochaine commission des finances.

9. Budget primitif général 2026

Le Maire tient à remercier, à féliciter nos services, tous nos services qui nous ont permis d'élaborer ce budget, le service finance, notre directeur général des services, et tous les personnels, les chefs de service, dans chaque... En mairie, dans chaque secteur, parce qu'on élabore ce budget depuis le mois de septembre, avec la lettre de cadrage. Et là, on en est, après l'élection municipale, à vous présenter notre budget. Et on s'aperçoit vraiment qu'on n'a pas du tout la même orientation, la même politique. Et les Villabéens l'ont bien compris, puisqu'ils n'ont pas voté pour vous. Donc tout ce que vous proposez, ça n'a pas été choisi par les Villabéens, par plus de 64,67%. Donc mes chers collègues, chers Villabéennes, chers Villabéens, parce que tout est enregistré, comme je vous l'ai dit, notre population pourra écouter tout ce qui va être dit ce soir. Le budget primitif 2026, que nous examinerons ce soir, constitue un moment essentiel de la vie de notre commune. Il ne s'agit pas uniquement d'un compte comptable, d'un document comptable, mais bien de la traduction concrète de notre projet, de notre projet politique, de nos choix, de nos priorités, et de notre vision pour Villabé. Vision qui a été plébiscitée, je vous l'ai dit, par 64,67 % de nos concitoyens. C'est un budget construit dans un contexte exigeant, comme l'ensemble des collectivités locales, Villabé évolue dans un environnement financier fortement contraint. La hausse tendancielle des charges de fonctionnement, l'augmentation des contributions sociales, la progression mécanique de certaines dépenses obligatoires, ainsi que les mécanismes de solidarité nationale, tels que le coefficient correcteur, on en parlait aussi tout à l'heure, ou le prélèvement au titre du logement social, pèse durablement sur les finances communales. Pour autant, à Villabé, nous avons fait le choix de ne pas subir ces contraintes, mais de les anticiper, et de les intégrer dans une stratégie budgétaire claire, maîtrisée et sincère. Alors nous avons une gestion rigoureuse et responsable, le budget 2026 inscrit dans la continuité d'une gestion financière rigoureuse fondée sur plusieurs principes constants. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, le

pilotage attentif de la masse salariale, qui représente la première dépense, une dette contenue et en constante diminution, vous le verrez tout à l'heure, limitant fortement le poids des charges financières et le maintien d'une capacité d'autofinancement solide indispensable à l'avenir. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Malgré une inflation attendue supérieure à l'évolution globale du budget, les dépenses de fonctionnement progressent de manière contenue, confirmant la qualité du travail, de gestion menée par les services et les élus. Je remercie aussi tous les adjoints, tous les élus qui nous aident à faire progresser notre commune. Préserver le service public et le lien social aussi font partie de nos objectifs. Ce budget repose sur une conviction forte. La rigueur budgétaire n'est jamais incompatible avec l'ambition sociale et territoriale. En 2026, Villabé continue d'assurer des services publics de proximité, de qualité, accessibles à toutes les générations. L'effort consenti en faveur du Centre communal d'action sociale, des associations locales, du tissu culturel et sportif, ainsi que des services à la population témoignent de notre attachement au lien social, à la solidarité et à la vitalité communale. Soutenir les bénévoles, accompagner les plus fragiles, favoriser l'épanouissement collectif reste au cœur de nos priorités. Des investissements utiles, sans mettre en danger l'avenir. Le budget primitif 2026 confirme également notre volonté de poursuivre des investissements structurants, utiles au quotidien des habitants et nécessaires à l'attractivité de Villabé, tout en respectant l'équilibre financier de la commune. Ces investissements sont rendus possibles par une gestion pluriannuelle raisonnée, l'utilisation maîtrisée des excédents reportés, le soutien de nos partenaires institutionnels, donc je remercie Valérie Péresse au niveau de la région, François Durovray au niveau du département, Michel Bisson au niveau de Grand Paris Sud, donc ce sont des organismes qui nous ont aidés à financer beaucoup d'investissements, et une politique d'investissement sans recours à l'emprunt nouveau pour 2026. On n'a pas prévu de faire d'emprunt en 2026. Nous avons aussi une fiscalité contenue et équilibrée. Enfin, notre stratégie budgétaire vise à préserver une pression fiscale modérée, tant pour les ménages que pour les entreprises. Donc nous ne pouvons pas diminuer, comme vous l'avez proposé, de diminuer les taxes pour les ménages. La commune bénéficie d'une dynamique fiscale maîtrisée, sans hausse des taux communaux, et s'inscrit dans un esprit de stabilité et de justice sociale. Nous avons une gestion dynamique et sincère. Le budget 2026 est donc un budget équilibré, réaliste, sincère et responsable. Il constitue une base solide pour poursuivre notre action au service de Villabé, aujourd'hui comme demain. Alors c'est dans cet esprit de gestion dynamique, rigoureuse et transparente, que je vais redonner la parole à Fabrice Rouzic, qui va vous présenter en détail l'équilibre et les chapitres de ce budget 2026. Merci et bon courage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

SECTION DE FONCTIONNEMENT du Budget Ville

DEPENSES :

APPROUVE le chapitre 011 des dépenses de fonctionnement du Budget Ville, à la majorité et 5 voix contre,

APPROUVE le chapitre 012 des dépenses de fonctionnement du Budget Ville, à la majorité et 5 voix contre,

APPROUVE le chapitre 014 des dépenses de fonctionnement à la majorité et 5 voix contre,

Le chapitre 65 comporte pour l'essentiel le poste des subventions versées aux associations locales ainsi que les indemnités et charges destinées aux Elus municipaux. En application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, après rappel de la règle de déport obligatoire, l'élu municipal occupant des fonctions de décision au sein d'une association ne prend pas part au vote,

APPROUVE le chapitre 65 des dépenses de fonctionnement du Budget Ville, à la majorité et 5 voix contre,

APPROUVE le chapitre 66 des dépenses de fonctionnement du Budget Ville, à la majorité et 5 voix contre,

APPROUVE le chapitre 67 des dépenses de fonctionnement du Budget Ville, à la majorité et 5 voix contre,

APPROUVE le chapitre 68 des dépenses de fonctionnement du Budget Ville, à la majorité et 5 voix contre,

APPROUVE le chapitre 042 des dépenses de fonctionnement du Budget Ville, à la majorité et 5 voix contre,

RECETTES :

L'Assemblée décide de voter l'ensemble du groupe de chapitres.

APPROUVE les chapitres des recettes de fonctionnement du Budget Ville suivants : 013, 70, 73, 731, 74, 75, 76, 042, à la majorité et 5 voix contre,

APPROUVE le compte de résultat reporté R002, en section de recettes de fonctionnement, à la majorité et 5 voix contre,

SECTION D'INVESTISSEMENT du Budget Ville

DEPENSES :

APPROUVE les chapitres des dépenses d'investissement du Budget Ville suivants : 10, 16, 20, 204, 21, 040, 041, à la majorité et 5 voix contre,

RECETTES :

APPROUVE les chapitres de recettes d'investissement du Budget Ville suivants : 10,1068, 13, 024, 040, 041, à la majorité et 5 voix contre,

APPROUVE le compte de résultat reporté R001, en section de recettes d'investissement, à la majorité et 5 voix contre,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (5 contre), approuve le budget primitif 2026, dont les recettes et dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à 11 206 625.09 € et les recettes et dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à 3 292 667.65 €.

ADOpte les annexes budgétaires réglementaires.

L'opposition prend la parole :

Permettez-nous, maintenant de vous faire part de notre regard, notre analyse de ce budget qui n'a pas fait l'objet d'aucune commission finances, j'ai bien dit aucune, la dernière s'étant tenue en avril 2025.

Certes, le budget primitif 2026 de la commune de Villabé affiche une volonté marquée d'accélérer l'investissement, mais il révèle aussi des fragilités structurelles qui interrogent sur sa soutenabilité.

La commune engage un effort d'investissement significatif, atteignant environ 416 € par habitant, en hausse sensible par rapport à 2025. Cette dynamique est principalement portée par la politique d'aménagement du territoire, qui concentre plus de 2 millions d'euros, répartis entre acquisitions foncières, constructions et études. Cependant, on ne connaît pas précisément la nature ni le détail de ces acquisitions et constructions. Si cette orientation traduit une volonté de développement et la mise en œuvre de projets structurants, la nature exacte de ces derniers reste floue. Ainsi, la grange du centre de loisirs, initialement prévue pour être démolie et reconstruite, est désormais évoquée comme devant faire l'objet d'une rénovation complète dans le rapport d'orientation budgétaire, sans que les modalités ni le calendrier ne soient clairement définis.

En dehors de cette priorité, les autres politiques publiques apparaissent en retrait. L'enseignement, le périscolaire, la culture ou la sécurité relèvent avant tout d'une logique de maintien des services et d'équipement. Certaines actions, notamment sociales et culturelles, dépendent par ailleurs fortement de financements externes, ce qui, si cela témoigne d'une capacité à mobiliser des subventions, expose aussi la commune à un risque accru en cas de retrait ou de diminution de ces aides.

La situation financière est contrastée. L'épargne brute, bien que positive, reste très en deçà des 7 à 10 % recommandés, à peine 2 % des recettes de fonctionnement. Surtout, l'épargne nette est négative hors excédents, ce qui signifie que la gestion courante ne permet pas de couvrir le remboursement du capital de la dette. L'affirmation selon laquelle « l'épargne nette sera positive en 2026 » repose sur des hypothèses optimistes – dépenses non réalisées, recettes supérieures aux prévisions – mais rien n'est garanti sur le long terme. En réalité,

l'autofinancement affiché s'appuie en partie sur les excédents des années précédentes, ce qui crée une fragilité persistante.

Le remboursement de la dette reste stable, passant de 344 000 € en 2025 à 345 000 € en 2026.

L'analyse des ressources humaines est plus préoccupante : les effectifs en équivalent temps plein diminuent, passant de 94 à 89, alors que la population de Villabé continue de croître. Cette réduction des moyens humains, dans un contexte démographique en hausse, pose question sur la capacité de la commune à maintenir la qualité de ses services.

Plusieurs risques émergent à moyen terme. Les investissements structurants engagés comportent un risque de dérive financière, tant en termes de coûts futurs que de délais, et généreront des charges de fonctionnement supplémentaires. La faiblesse de l'épargne limite par ailleurs les marges de manœuvre, tandis que l'absence de programmation pluriannuelle renforce l'incertitude sur la soutenabilité financière. Aujourd'hui, la gestion reste annuelle, sans autorisation de programme ni crédits de paiement, ce qui rend difficile tout pilotage sur le long terme.

Nous contestons ce budget, qui ne reflète pas les priorités d'investissement essentielles pour Villabé, notamment en matière de transition énergétique. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics, comme la salle La Villa dont la toiture exploitable fait 420 m², aurait pu être concrétisée. En 2023, l'investissement nécessaire, incluant un éventuel renforcement de la toiture était estimé à 151 200 €, pour un gain annuel de 11 000 € grâce à la revente d'électricité. Il est temps que la municipalité de Villabé sorte de la dépendance aux énergies fossiles.

Aucune évolution n'est prévue concernant le règlement d'attribution des subventions, en particulier pour la catégorie 3, qui reste sans visibilité sur les conditions d'octroi. Par ailleurs, le mode de calcul du quotient familial municipal n'a pas été révisé, alors qu'un élargissement du nombre de tranches aurait permis une meilleure progressivité et une adaptation plus fine aux réalités socio-économiques des habitants. Le maintien du système actuel, sans extension à l'ensemble des services et prestations municipales, limite l'équité d'accès aux services et prestations et ne répond pas aux attentes exprimées par de nombreux Villabéens.

Nous regrettons également que l'indemnité de frais de représentation du maire, fixée à 3 500 € par an, reste budgétée sans que les justificatifs de dépenses nous aient été transmis, malgré notre demande. Cette absence de réponse nous a contraints à saisir la Commission d'accès aux documents administratifs.

Avant d'invoquer votre réélection à une large majorité, rappelons que plus d'un tiers des votants ont soutenu la liste « Bien vivre à Villabé ». C'est donc en toute légitimité que nous exprimons notre désaccord.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce budget prévisionnel. Précisons que ce vote ne signifie pas une opposition aux classes de découverte ou à d'autres projets spécifiques : un vote article par article, ligne par ligne, aurait permis une expression plus nuancée de nos positions.

Le maire intervient de façon conclusive.

Merci. Donc nous vous avons laissé vous exprimer. Mais les Villabéens, c'est enregistré, ou qui écouteront encore demain ou après -demain vos propos, vont être rassurés de ne pas avoir voté pour vous. Parce que tout ce que vous avez dit encore ce soir, c'est le reflet de votre campagne. C'est -à -dire que c'est 80 % de mensonges, 20 % de choses qui sont irréalistes. Donc je rassure les Villabéens qui m'écoutent, nous, avec notre équipe, nous avons proposé un budget primitif et nous l'avons soumis à l'approbation. C'est le résultat d'un travail sérieux, rigoureux et collectif. Il reflète d'une gestion responsable des finances communales. Donc c'est fondé sur la sincérité budgétaire, la maîtrise des dépenses et le respect des grands équilibres financiers. Alors dans ce contexte international, national et local, toujours plus contraint pour les collectivités, ce budget démontre que Villabé dispose de fondamentaux financiers solides. Donc il a fallu vous expliquer, ce n'était pas le vote d'un budget, mais c'était un cours de finances locales. Une dette maîtrisée, des charges financières en nette diminution, une capacité d'autofinancement préservée et des comptes équilibrés, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce budget nous permet de continuer à assurer des services publics de qualité, de soutenir le tissu associatif et social, d'accompagner les plus fragiles à travers notre CCAS. Et je salue toutes les équipes du CCAS qui travaillent pour aider les familles monoparentales, les seniors, toutes les personnes en difficulté. Et de maintenir un cadre de vie agréable pour l'ensemble de nos concitoyens, tout en assurant leur sécurité avec une police municipale renforcée. Ce budget nous donne également les moyens de poursuivre des investissements utiles et réfléchis, sans compromettre l'avenir de la commune et sans alourdir la charge fiscale pesant sur les habitants et les acteurs économiques, puisque ce sont eux qui financent en plus grande partie la commune de Villabé. Je souhaite saluer l'engagement des élus municipaux, des anciens élus qui ne sont plus présents ici, mais des nouveaux qui nous rejoignent. Je salue aussi le professionnalisme des services communaux. Je le répète encore une fois, de notre directrice des finances et des ressources humaines, et bien sûr de notre directeur général des services ici présent. Alors, ainsi que le travail de notre adjoint aux finances, qui nous révèle son talent, puisqu'il a effectivement expliqué d'une manière détaillée et rigoureuse la manière dont le budget a été réalisé. Donc toutes ces personnes ont permis l'élaboration de ce budget dans un esprit de responsabilité, de transparence et de dialogue. Alors, le budget primitif 2026 n'est pas un budget d'attentisme, c'est un budget de continuité, de stabilité, de confiance, et c'est aussi un budget de combat, puisque malheureusement, vous savez tout ce qui se passe dans le monde, et on aura des répercussions prochainement dans certaines familles foyers Villabéens. Ce budget est fidèle aux engagements pris devant les Villabéens. Donc les Villabéens ont voté pour notre équipe municipale, et nous nous engageons, conforme à la vision que nous portons pour notre commune, conforme à toutes nos propositions de campagne. Alors oui, continuons ensemble. Pour toutes ces raisons, je salue la majorité de notre équipe municipale qui vient de voter avec courage ce budget primitif 2026 dans l'intérêt général de Villabé et des habitants. Je vous en remercie, et on peut applaudir ce budget 2026.

10. Plan local d'urbanisme (PLU) de Villabé : bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n° 2

Cette modification simplifiée numéro 2 porte principalement sur les points suivants. Des adaptations et des ajustements du rapport de présentation, notamment de l'OAP numéro 1, les coups de race, concernant l'évolution des principes d'aménagement. Après, il y a aussi des ajustements ponctuels avec une précision concernant l'implantation par rapport aux limites séparatives dans certaines zones de la ville. Après, nous avons aussi une précision concernant les dispositions en faveur du développement durable pour l'installation des panneaux solaires. Jusqu'à présent, les panneaux solaires étaient interdits sur les toitures et compte tenu des besoins en développement durable, on l'a autorisé sur toutes les zones de la ville. Après, il y a des précisions concernant la zone UD, sur laquelle on fait des modifications au niveau des toitures, au niveau du stationnement à usage d'entrepôts et de bureaux, et au niveau aussi de la hauteur maximale des constructions dans cette zone. Il y a aussi une précision concernant des généralités et les clôtures en zone UEA. Nous avons aussi fait la mise à jour des annexes du PLU au niveau du périmètre du droit de préemption urbain, au niveau du périmètre du règlement local de publicité. On a aussi intégré la suppression de la ZAC des Brateaux, enfin, et la correction du plan des servitudes publiques.

L'opposition souhaite revenir sur la « Synthèse des remarques » qui appelle à des observations :

Dans les observations du public, vous avez fait des raccourcis en ne retranscrivant pas les explications données ; le tableau ne détaille pas la réalité des remarques consignées dans le registre, aucun détail sur les arguments environnementaux mis en avant et c'est regrettable. Et au final lors de la Participation du Public par Voie Electronique, 56 contributions sur 86 déposées sont contre ce projet de construction.

Ainsi, pour ce qui concerne madame Anne Trambaud-Dufresne, je vais lire en partie ce qu'elle a transmis le 23 novembre 2025, notamment deux points en lien avec l'ajustement de l'OAP – orientations d'aménagement et de programmation- des Coudras et c'est cela qui devrait être inscrit :

« Ajustement de l'OAP des Coudras

- Je regrette que l'OAP des Coudras soit maintenue. C'est une hérésie environnementale, écologique puisque cette zone fait partie du Cirque de l'Essonne, qu'elle est située sur un bassin versant, et cela aura des incidences sur la faune, la flore avec une perte de la biodiversité. L'artificialisation de ces terres est contraire à ce qui est prôné dans le cadre de l'objectif Zéro artificialisation nette et participera à une amplification des risques d'inondations, potentiellement créera des problèmes d'érosion et contribuera au réchauffement climatique.

- Je note aussi que le promoteur « les nouveaux constructeurs PEGASE » a déposé en décembre 2024 une demande de permis de construire sur les Coudras alors même que le PLU ne le permettait pas. Cette modification semble donc en grande partie une mise à jour après coup pour permettre ce projet de constructions qui comprendrait 88 logements dont 46 intergénérationnels donc pas pour les familles avec enfants et avec un taux de logements sociaux qui chute de 100% à 50%. »

De plus, en réponse, vous indiquez que la commune tient chaque semaine des réunions de quartier permettant d'échanger sur les différents projets en cours et à venir : il aurait été plus

honnête de préciser que ce sont seuls le maire et l'équipe majoritaire de quartier, sans préciser le rythme, car celui-ci n'est pas hebdomadaire, et que vous avez refusé d'informer la minorité municipale et de l'inviter à ces temps. Nous vous citons : « Je continuerai donc à réaliser mes réunions de quartier, mes Facebook live, à répondre aux invitations des villabéens dans le cadre d'« Invite-ton Maire »...Sans vous !!!

Enfin, la conclusion portée à ce document apporte deux remarques :

- Une adhésion majoritaire de la population : pour pouvoir affirmer ce positionnement, avez-vous un seul instant envisagé un référendum à ce sujet ? surtout quand l'on se souvient de la pétition qui vous a été remise il y a quelques années avec plus de 600 signatures de Villabéens opposés à ce projet ...

- Les pénalités financières se sont élevées en 2025 à 37 021,60 € avec un manque de 80 logements sociaux et si la commune avait travaillé en amont le PLU avec un quota plus important que 25 %, il n'y aurait plus de pénalités.

Ensuite, nous reconnaissons volontiers, comme vous le mentionnez dans votre notice explicative, la nécessité de faciliter certaines installations, telles que les panneaux solaires. Cependant, votre maintien du projet de construction dans le Cirque de l'Essonne reste pour nous inacceptable. En effet, même si vous semblez occulter cette réalité, les Coudras s'inscrivent bien dans le périmètre du Cirque de l'Essonne.

Sur ce point, notre désaccord est total et nous ne cesserons de le marteler : ce projet constitue une aberration environnementale et écologique. Cette zone, intégrée au Cirque de l'Essonne et située sur un bassin versant, abrite une biodiversité précieuse. Sa destruction entraînera des conséquences irréversibles sur la faune, la flore et la qualité des écosystèmes locaux.

Par ailleurs, l'artificialisation de ces terres va à l'encontre de l'objectif de Zéro artificialisation nette. Elle aggraverait les risques d'inondations, favoriserait l'érosion des sols et contribuerait activement au réchauffement climatique.

Enfin, pour lever toute ambiguïté : nous n'avons jamais confondu les Coudras avec le Cirque naturel de l'Essonne, dont nous savons qu'il bénéficie d'une protection et d'une remise en état grâce à la signature par 7 interlocuteurs d'une convention en 2018. En revanche, nous dénonçons avec force votre refus d'étendre cette protection aux Coudras, qui en font pourtant partie intégrante.

Aussi nous voterons CONTRE cette délibération.

Le maire remercie pour cette proposition. Mais c'est toujours la même chose. Nous n'avons pas du tout la même vision. Vous, vous parlez de zéro artificialisation. Nous, on parle de zéro enfants qui dorment dans des voitures, de zéro familles qui vivent dans des caves, qui vivent dans des garages, de zéro familles qui reviennent chez leurs parents parce qu'ils ont divorcé. Les grands-parents ne peuvent plus supporter leurs enfants. Voilà, ça, c'est le quotidien du maire qui reçoit les Villabéens lors de ces réunions de quartier, lors d'un invite ton maire. Vous parliez du référendum, mais le référendum, il a eu lieu le 15 mars. Là, le 15 mars, on a fait un référendum sur toute la commune, et les Villabéens ont choisi. Dans notre programme, nous avons bien précisé qu'on construirait aux Coudras. Vos prédécesseurs, vos amis ont

construit le collège. Ils ont construit les 95 logements. Si je vais dans le cirque de l'Essonne. Et pour éviter les inondations, on attend toujours que nous puissions pouvoir construire notre bassin de rétention dans le champ qui appartient à M. Isambert. Donc voilà, on sera toujours opposé sur ce point, et les Villabéens ont choisi. Donc oui, on construira aux Coudras, on installera des familles, des populations intergénérationnelles. Que vous le souhaitiez ou pas, les constructions auront lieu.

Adopté à la majorité et 5 votes contre.

11. Frais de représentation du maire

L'attribution d'une indemnité annuelle de 3 500 euros au titre des frais de représentation du maire est adoptée à la majorité, et 5 voix contre.

L'opposition fait les remarques suivantes :

Le 15 décembre 2025, nous vous avons adressé une demande écrite visant à obtenir la communication des justificatifs détaillés relatifs aux dépenses engagées au titre des 3 500 € annuels de frais de représentation du maire, attribués depuis 2020, afin de pouvoir apprécier les conditions d'utilisation de cette enveloppe sur la période 2020-2025.

Cette demande n'a pas reçu de réponse. En l'absence de communication des documents sollicités, nous avons saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), afin qu'elle se prononce sur la communicabilité de ces pièces. La procédure est actuellement en cours.

Par ailleurs, il convient de rappeler que vous percevez, au titre de vos fonctions exécutives, plusieurs indemnités dont les montants mensuels sont les suivants :

- 2 092,25 € en qualité de maire ;
- 1 719,12 € en qualité de vice-président de l'agglomération Grand Paris Sud ;
- 434,89 € en qualité de vice-président du Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS).

Sans remettre en cause le principe légal d'attribution de ces indemnités ni celui des frais de représentation, nous observons toutefois que, dans le contexte financier actuel de la commune — marqué notamment par une épargne nette négative hors excédents — il nous paraît opportun de s'interroger sur la pertinence du maintien d'une enveloppe annuelle supplémentaire de 3 500 € au titre des frais de représentation.

Dans ces conditions, et dans un souci de bonne gestion des finances communales ainsi que de transparence dans l'utilisation des fonds publics, nous considérons que ces crédits pourraient être prioritairement mobilisés au bénéfice d'autres besoins de la collectivité.

Pour ces raisons, nous voterons contre la délibération relative à l'attribution d'une indemnité annuelle de 3 500 € au titre des frais de représentation du maire.

12 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP).

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder, constate que l'intégralité des suffrages exprimés le sont en faveur de la liste proposée, tant pour la CAO que la CDSP,
Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires

1. Thierry GAILLOCHON
2. Laurent SILVERA
3. Arlette PIN
4. Pascale HUVIER
5. Anne TRAMBAUD-DUFRESNE

Suppléants

1. Martine CHAUCHARD
2. Absa KA
3. Marie GUEANT SIDORKO
4. Alain BARRE
5. Marie-Line MARKIEWICZ

Sont élus membres de la commission de délégation de service public :

Titulaires

1. Thierry GAILLOCHON
2. Laurent SILVERA
3. Arlette PIN
4. Pascale HUVIER
5. Anne TRAMBAUD-DUFRESNE

Suppléants

1. Martine CHAUCHARD
2. Absa KA
3. Marie GUEANT SIDORKO
4. Alain BARRE
5. Marie-Line MARKIEWICZ

13 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la liste des 32 contribuables de la CCID et dit que la liste jointe sera soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques.

14 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SMOYS

Le Conseil municipal, après avoir procédé aux opérations de désignations réglementaires, et constaté le résultat suivant :

24 suffrages pour et 5 abstentions

DESIGNE élus en qualité de représentants de la commune au sein du Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS) :

Titulaire : M. Karl DIRAT

Suppléant : M. Fabrice ROUZIC

Le maire indique que dans les dossiers jaunes se trouve un courrier qui nous avait été adressé par M. Charles Gambôa, donc, concernant une demande de financement par la Commune et le CCAS d'une expertise juridique spécialisée en droits constitutionnels et en droits des assurances consécutives à des atteintes aux droits fondamentaux. Il y a des non-conformités majeures au regard des normes de la Commission européenne. Donc, vous lirez ce courrier et puis nous pourrions en débattre.

La séance se poursuit avec les questions orales.

Question 1 : financement rénovation / extension ARIANE

Durant la campagne, malgré les éléments financiers factuels issus de vos services que nous avons mis en avant, vous avez indiqué être fier de ne pas avoir eu recours à l'emprunt et ne pas vouloir y recourir.

Cependant, un étudiant en première année d'économie vous expliquerait pourquoi il est essentiel d'utiliser l'effet levier de sa capacité d'emprunt, afin de garantir sa croissance.

Un maire se doit d'être un bon gestionnaire. Le projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire ARIANE est estimé entre 6 et 8 M€.

Notre question est donc de savoir, si vous assumez entièrement ce projet d'agrandissement sans emprunter et si oui, s'il se fera par une augmentation de la fiscalité ?

Réponse :

Je vous remercie pour ces questions. Elles sont l'occasion rêvée de rappeler à cette assemblée et aux Villabéennes et Villabéens qui nous écoutent la différence fondamentale entre, la gestion sérieuse et responsable de la majorité municipale et l'amateurisme dangereux d'une opposition qui confond la gestion d'une mairie avec un cours d'amphithéâtre de première année !

Permettez-moi d'abord de sourire. Vous citez "un étudiant en première année d'économie". C'est très exactement le niveau de l'analyse que vous nous servez ce soir. Oui, je suis fier – et je le répète avec force – de ne pas avoir eu recours à l'emprunt depuis 2014. Vous appelez cela de l'immobilisme ? Nous appelons cela de la prudence et de la souveraineté financière.

Votre "effet levier", parlons-en !

L'effet levier avec des taux d'intérêt qui ont parfois tutoyé les 4% p l'effet levier de l'étranglement. C'est l'assurance de léguer aux générations futures des annuités qui plomberont leur capacité à investir pour l'entretien des écoles ou de la voirie. Nous, nous avons choisi de libérer Villabé du poids de la dette. Grâce à cette gestion vertueuse, notre capacité d'autofinancement est aujourd'hui la plus haute de l'histoire récente de la commune.

Concernant l'école Ariane, ce projet structurant est évalué à 6-8 M€, voici la réalité que vous feignez d'ignorer :

1. Le subventionnement massif : Nous recherchons des engagements fermes de l'État (DETR/DSIL), de la Région Île-de-France et du Département de l'Essonne à des niveaux jamais vus pour une commune comme la nôtre. Un travail de lobbying et de montage de dossier que vous, dans l'opposition, n'avez jamais été capables de mener quand vous aviez des responsabilités.

2. Le recours mesuré à l'emprunt : Contrairement à vos affabulations, je n'ai jamais dit que je n'emprunterais *jamais*. J'ai dit que je ne ferais pas de l'emprunt une variable d'ajustement paresseuse. Pour Ariane, un emprunt partiel et ciblé pourra être mobilisé sur la part restant à charge, **mais à un niveau tellement bas qu'il ne pèsera pas sur les taux d'imposition. Pour informer les 35.33% des électeurs Villabéens qui ont lu et cru à vos mensonges, je répète une nouvelle fois ce que j'ai constamment dit lors de nos comités de pilotage.

Notre commune depuis 2014, n'a jamais emprunté et aujourd'hui, elle est en capacité de contracter un emprunt afin de réaliser nos futurs investissements et notamment les travaux d'agrandissement/rénovation de l'école Ariane. Cette dette par habitant était de 1200€ en 2014 et en 2026 elle est de 161 €.

Et puisque vous avez le courage de parler d'augmentation de la fiscalité, sachez que nous n'augmenterons pas les impôts pour Ariane.

Nous le ferons en puisant dans nos réserves intelligemment constituées et en actionnant les subventions.

Nous faisons de la politique autrement : nous construisons l'école sans brader l'avenir et sans vider le porte-monnaie du contribuable.

Voilà ce qu'un étudiant en Master II en Finances Publiques comprendrait.

Pour l'étudiant de première année, on repassera.

Question 2 : demande de précisions sur le mode de calcul des participations financières aux activités de la MDK espace jeunes de Villabé

Le service Jeunesse MDK de Villabé propose des activités principalement destinées aux jeunes villabéens âgés de 11 à 17 ans. Certaines de ces activités sont payantes, avec des tarifs déterminés en fonction du quotient familial municipal.

Cependant, les montants demandés varient selon les activités : par exemple, les participations s'élèvent entre 5 et 13 € pour SENSAS, et entre 8 et 21 € pour Astérix.

Nous constatons que ces tarifs n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil municipal depuis 2020.

Aussi, nous souhaitons obtenir des informations précises sur le mode de calcul utilisé pour fixer ces participations financières.

De plus, le tarif pour les extérieurs correspond-il au prix d'achat de la

Réponse :

Votre question est l'illustration parfaite de votre méconnaissance du fonctionnement normal d'une collectivité locale. Vous venez pleurer en séance publique sur une absence de délibération depuis 2020, espérant sans doute débusquer je ne sais quelle magouille. C'est pathétique et surtout, c'est juridiquement faux.

Rappelons les bases du droit administratif, Mesdames et Messieurs les conseillers de la minorité :

1. Délibération de principe : Le Conseil Municipal a bien délibéré pour fixer la grille tarifaire en fonction du Quotient Familial et les modalités de calcul. C'est le socle.

2. Exécution budgétaire : Les tarifs précis par activité (Sensas... Astérix) sont fixés par décision du Maire, dans le cadre de la délégation accordée par cette même assemblée, en fonction du coût d'achat réel des prestations et du coefficient appliqué au QF.

Vous voulez un exemple concret ?

Pour Astérix, le prix d'achat est de X €. Nous appliquons un coefficient qui permet aux familles les plus modestes (QF bas) de payer un reste à charge dérisoire (8€), tandis que les familles au QF le plus élevé paient un tarif qui reste, quoi que vous en disiez, inférieur au tarif public et surtout inférieur à ce que coûte réellement l'encadrement éducatif mobilisé par la commune.

Quant au tarif "extérieur", oui, il correspond au prix de revient global pour la commune, majoré des frais d'encadrement. Nous ne sommes pas une agence de voyage discount, nous sommes un service public pour les jeunes Villabéens.

Si vous souhaitez subventionner les sorties des enfants des communes voisines, proposez-le dans votre programme pour 2032. En attendant, nous protégeons le pouvoir d'achat des familles de Villabé.

Plutôt que de chercher la petite bête inexistante, occupez-vous donc des dossiers que vous n'avez jamais lus ou consultés en Mairie.

Le mode de calcul est transparent et consultable en Mairie, comme le prévoit la loi.

Question 3 : aménagement salle de recueillement dans le cimetière

Lorsqu'une famille endeuillée ne souhaite pas organiser les funérailles à l'église ou au funérarium, il ne lui reste que le cimetière mais hélas il y a des jours de pluie ou de grand froid.

Sur la commune de Bouray sur Juine, 2108 habitants, un ancien maire soucieux de cette situation a fait construire une salle dans le cimetière pouvant accueillir les familles en deuil.

Pourquoi Villabé n'en ferait pas autant ??

Les idées des voisins sont parfois bonnes à prendre.

Cela éviterait que certains occupent la salle Duboz pour organiser une telle cérémonie.

Réponse :

Ah, Bouray-sur-Juine ! Décidément, vous avez besoin d'aller chercher vos idées chez les voisins faute d'en avoir de constructives pour ici. C'est ce qu'on appelle le tourisme politique.

Votre proposition est touchante sur la forme, mais elle est financièrement une nouvelle fois irresponsable et logistiquement aberrante sur le fond.

Villabé dispose déjà d'un équipement parfaitement adapté aux cérémonies civiles en intérieur : Cette salle ou nous nous trouvons ! la salle Duboz. Elle est chauffée, accessible et permet d'accueillir dignement les familles avec un coin cuisine, des toilettes PMR. Vous prétendez qu'il faut en construire une nouvelle dans le cimetière pour "éviter que certains occupent la salle Duboz" ? Mais « ces certains » qui occupent cette salle sont des familles endeuillées à qui nous prêtons assistance le temps de leur recueillement en famille et nous prêtons même un gymnase ou la villa lorsqu'ils sont très nombreux. Imaginez la surface de terrain qu'il faudrait occuper sur notre cimetière !

C'est ****la vocation même**** de cette salle polyvalente d'accueillir les temps forts de la vie des Villabéens, les mariages, les cérémonies citoyennes et y compris les plus douloureux.

Vous voulez dépenser plusieurs centaines de milliers d'euros pour construire un bâtiment en dur dans un cimetière, avec les contraintes techniques et archéologiques que cela suppose, pour un usage peut-être deux ou trois fois par an par mauvais temps ? Voilà votre vision de la gestion : dilapider l'argent public pour un confort marginal.

La nôtre est différente : Nous préférons investir ces centaines de milliers d'euros dans la rénovation de l'école Ariane pour l'avenir de nos enfants plutôt que dans des pierres pour satisfaire les caprices d'une opposition en mal de visibilité.

Nous avons une salle, elle fonctionne, les familles endeuillées y trouvent du réconfort.

Cessez de vouloir inventer des problèmes là où il n'y a que des solutions. Et cessez de vous faire le VRP de l'ancien maire de Bouray, concentrez-vous sur Villabé.

Mesdames et Messieurs, chers conseillers, vous l'aurez compris. D'un côté, une majorité qui gère en bon père de famille, sans dette, avec des projets financés et une fiscalité maîtrisée. De l'autre, une opposition qui n'a à offrir que des leçons d'économie de comptoir, des accusations infondées sur les tarifs des sorties jeunes, et des idées de grandeur piquées chez les voisins.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h01.

Le secrétaire de séance

M. Jean-Louis CONESA

Le maire,

M. Karl DIRAT



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABÉ

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

- **Délibération n°2026/21 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION, AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
- **Délibération n°2026/22 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026 (2 abstentions)**
- **Délibération n°2026/23 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026**
- **Délibération n°2026/24 : COMMUNICATION DE L'ETAT PREVU A L'ARTICLE L.2123-24-1-1 DU CGCT**
- **Délibération n°2026/25 : CHANGEMENT DE PRESIDENCE PENDANT LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (5 abstentions)**
- **Délibération n°2026/26 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (5 abstentions)**
- **Délibération n°2026/27 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BUDGET VILLE (5 abstentions)**
- **Délibération n°2026/28 : TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026 (5 abstentions)**
- **Délibération n°2026/29 : BUDGET PRIMITIF 2026 (5 contre)**
- **Délibération n°2026/30 : PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE VILLABÉ : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 (5 contre)**
- **Délibération n°2026/31 : FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE (5 contre)**
- **Délibération n°2026/32 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP).**
- **Délibération n°2026/33 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**
- **Délibération n°2026/34 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SMOYS (5 abstentions)**